



Heiber

1982

**J. Poorterman, J.F. van den Broeck,
leurs collaborateurs
et la rédaction d'EUR info
vous souhaitent une année heureuse.**

Fernand REIBER, né le 18 janvier 1942 à Etterbeek, Graphiste Peintre, Etudes à l'Ecole Supérieure des techniques de publicité (ESTP-ISMP) à Bruxelles. Profession : Graphiste Conseil, dirige depuis 12 ans son propre studio de création. A exposé au Design Center de Bruxelles une étude complète d'images de marques d'entreprises.

1982 : un léger espoir

Le Conseil de ministres, qui s'est tenu à Londres les 14 et 15 décembre, a décidé que la Commission aurait à trouver une solution définitive aux quatre problèmes restés en suspens. Le Président Thorn, tout en notant la satisfaction de la Commission de lui voir confier une mission se situant dans le cadre de son rapport sur le mandat du 30 mai 1980, n'a pas caché les difficultés à surmonter pour réaliser les objectifs annoncés il y a quelques mois. L'opération du « mandat », après un travail intense de tous, aura permis de sensibiliser le monde politique européen et peut-être de faire mieux percevoir l'urgence des mesures à prendre pour aider une Europe, chaque jour plus nécessaire, à survivre, pour le bien de tous.

L'année 1982 s'ouvre cependant sur un léger espoir de redressement progressif et peut-être aussi sur une perception plus vigilante à l'égard d'une Europe qui, si elle doit nous aider à sortir notre jeunesse de l'angoisse où elle se trouve, doit nécessairement renforcer — et accepter de le faire — une solidarité indispensable. La présidence belge du Conseil de ministres et du Conseil européen, activement préparée, devra aider à conduire le char de l'Europe dans des voies difficiles.

Nous souhaitons à tous les responsables, à tous ceux qui sont l'objet des décisions européennes et aux hommes qui, dans le monde et dans notre Communauté, veulent que nous poursuivions la construction d'un monde de dialogue et de tolérance et non de violence et de désespoir.

Puisse l'année 1982 être plus souriante que ses prémices de conflits et d'incertitudes.

J. POORTERMAN.

Dans ce numéro

- 2-3 Programme gouvernemental
- 4 Elections belges
- 5 Aide régionale
- 6 Défi japonais



Le prix des livres

La Commission est arrivée à la conclusion que l'accord conclu entre la Vereniging ter Bevordering van de Belangen des Boekhandels (VBBB) à Amsterdam et la Vereniging ter Bevordering van het Vlaamse Boekwezen (VBVB) à Anvers est contraire aux règles de concurrence de la Communauté. La Commission reste cependant disposée à mener des discussions avec les deux associations qui ont un délai de quatre mois pour préparer des propositions en vue de cette concertation.

Une des dispositions de l'accord VBBB-VBVB prévoit que les éditeurs, grossistes, libraires et importateurs de livres de langue néerlandaise — en grande majorité membres de ces associations — appliquent les règles imposées par celles-ci. La principale obligation consiste dans le fait que tous les éditeurs sont tenus d'arrêter un prix de vente fixe, que les revendeurs s'engagent ensuite à demander à leurs clients, sous peine de ne plus être approvisionnés par leurs fournisseurs.

Les deux associations justifiaient leur accord par la « subvention interne » qui permettrait aux éditeurs et aux libraires de compenser les pertes subies lors de la commercialisation de livres se vendant mal par les bénéfices réalisés

sur les livres à succès. La Commission n'a pas retenu cet argument. Pour elle, un système vertical de prix imposés au-delà des frontières écarte toute possibilité de concurrence des prix entre revendeurs d'un même livre. De plus les acheteurs sont obligés de payer un prix dans lequel est englobée une indemnité pour prestations de services du revendeur même s'ils ne souhaitent pas en profiter. Les acheteurs ne bénéficieraient pas des baisses de prix que d'autres revendeurs seraient en mesure de leur offrir grâce à une distribution plus rationnelle.

Tenant compte de la résolution du Parlement européen en la matière, la Commission a reconnu pleinement le rôle fondamental du livre en tant que moyen culturel. Une amélioration et une différenciation de la distribution de ce « produit » est d'une grande importance. Toutefois, pour la Commission cet objectif peut être atteint sans passer par un système collectif d'exclusivité des activités commerciales et par un système collectif et vertical de prix imposés au-delà des frontières.

Bien qu'elle n'ait pas encore eu à se prononcer sur ses dernières évolutions, le problème de la concurrence en matière de livres pourrait bientôt revenir sur la table de la Commission suite à l'ouverture à Bruxelles d'une filiale de la FNAC (chaîne française de magasins spécialisés dans la vente de livres à prix réduits).

La dimension européenne dans

Dans la conjoncture économique actuelle, il apparaît clairement que l'économie belge est liée étroitement à celle des autres Etats-membres de la Communauté européenne.

Les matières de la politique européenne sont l'objet ces derniers mois des préoccupations du gouvernement belge (l'index, le textile, l'acier, l'aide régionale, les finances publiques).

Comment les partis et le gouvernement belges se sont-ils exprimés à propos de la dimension européenne ?

Dans les programmes des partis, lors des dernières élections, il fut à peine question de la Communauté européenne. Par contre, l'accord et la déclaration gouvernementale abordent clairement le contexte européen et ses obligations, surtout parce que la Belgique, durant le premier semestre de 1982, accède à la présidence du Conseil Européen et du Conseil de Ministres.

Les textes gouvernementaux, en ce qui concerne l'index, ne font pas explicitement

référence aux différentes recommandations communautaires, pourtant on se souvient encore de celles que la Belgique a reçu lors du Conseil européen de Maastricht (23 et 24 mars 1981) et de la lettre (6 mars 1981) de la Commission adressé au gouvernement belge.

Le Premier Ministre dans la déclaration gouvernementale précise :

« Le gouvernement désire maintenir le principe de la liaison des salaires et des allocations sociales à l'indice des prix à la consommation lequel doit refléter correctement l'évolution du coût de la vie.

Néanmoins, le gouvernement estime que dans le cadre d'une politique globale qui vise à promouvoir l'emploi, une modification temporaire des modalités actuelles de la liaison à l'index est inévitable. »

Dans le cadre de la politique sectorielle, la déclaration gouvernementale et l'accord de gouvernement renvoient nettement aux règles communautaires. Le Premier Ministre poursuit :

« La politique sectorielle, dans les domaines de l'acier, du textile, des charbonnages, de la construction et réparation navales, et du verre creux d'emballage, visera le rétablissement de la compétitivité des entreprises et la promotion d'une saine gestion pour limiter les interventions budgétaires au strict nécessaire. Le gouvernement s'appuiera dès lors sur les plans et accords existants dans les conditions fixées par la Communauté européenne. »

Par rapport au secteur de l'acier, l'accord gouvernemental est plus explicite :

« Le Gouvernement, dans la mise en œuvre de son programme industriel, se tiendra aux dispositions prévues dans le Code des aides de la Communauté européenne entré en vigueur le 7 août 1981 et qui a pour but de restaurer la compétitivité et la rentabilité des entreprises en réduisant les surcapacités structurelles dans la Communauté. Les programmes doivent donc conduire les entreprises à respecter les dites dispositions de ce code.

En outre, le Gouvernement réouvrira immédiatement la négociation globale avec la C.E.E. et recherchera avant la fin janvier 1982 un accord pour pouvoir réaliser la première tranche du programme d'investissement dans différents bassins et pour pouvoir effectuer la conversion en capital par l'Etat, des dettes à long terme qu'il garantit déjà et qui font actuellement l'objet d'un moratoire. »

Le plan textile est aussi largement mentionné :

« En ce qui concerne le plan textile, le Gouvernement considère la lettre de la Commission européenne comme une autorisation d'exécuter le plan pendant un an comme phase expérimentale, ce qui implique certaines modalités; ce dernier point sera négocié avec les employeurs et les travailleurs du secteur.

La proposition portant sur la participation de l'Etat ne sera pas retenue. Le système qui sera d'application sera à nouveau négocié avec la C.E.E. Dans l'immédiat, la répartition des compétences entre l'I.T.C.B. et la S.N.C.T. et

L'Europe n'était pas l'enjeu des élections belges

Si l'on se réfère aux programmes électoraux diffusés par les partis belges, on peut difficilement soutenir que l'idée ou les institutions européennes aient joué un grand rôle quant à l'issue du scrutin du 8 novembre dernier. Le mot « Europe » n'apparaît même pas dans certains programmes de partis. Dans d'autres, l'Europe sert de référence illustrant un point particulier du programme (réduction du temps de travail, Bruxelles, fuite des capitaux).

Les démocrates-chrétiens flamands, les socialistes flamands et le FDF (Front des Francophones bruxellois) avaient pourtant inséré un chapitre spécifiquement européen dans leur programme. Mais pour ces partis aussi, c'était le moindre des enjeux des élections qui apparaissait à peine dans leurs publications électorales destinées au grand public.

Pour les socialistes francophones (PS), la Belgique doit défendre une politique anti-

crise au niveau européen dans les buts suivants : la relance de la question et une redivision programmée du travail au niveau mondial. En outre, les heures de travail doivent être diminuées dans l'espace européen.

De plus, il faut bloquer les importations en provenance de pays où règne la répression syndicale. Ainsi, le PS considère avoir tout dit.

Les libéraux francophones (PRL), s'intéressent exclusivement aux choix de la capitale européenne. C'est dans l'intérêt de Bruxelles, de la Wallonie et de la Belgique que notre capitale soit choisie comme siège définitif des institutions européennes.

De façon polémique, il est souligné que les mandataires PRL et PVV ont défendu avec force au Parlement européen la candidature de Bruxelles, tandis que la présidente « qui prétend défendre Bruxelles » n'était même pas présente.

La parti de la présidente qui est ainsi visée, le FDF, a ins-

crit un chapitre européen détaillé à son programme électoral.

L'accent y est mis sur la nécessité d'une Europe autonome en matière de défense, d'énergie, de développement économique et d'industrie aérospatiale. Selon le FDF, la politique monétaire de Washington qui désorganise la vie économique européenne rend plus évidente la nécessité de construire une Europe indépendante.

Ce parti insiste aussi sur la nécessité d'un renforcement de la concertation politique et diplomatique entre Etats membres afin de pouvoir adopter une position commune sur les affaires internationales importantes. Dans ce but, le FDF voudrait voir créer un Secrétariat permanent qui faciliterait au niveau administratif la diplomatie concertée européenne.

Les ressources du Fonds de Développement Régional (FEDER) doivent être augmentées afin qu'un soutien

significatif soit apporté aux régions les plus touchées par la crise. Le FDF ajoute encore que « l'autonomie régionale permettra d'échapper au détournement vers la Flandre de l'aide européenne aux régions ».

Plus loin, ce parti des francophones bruxellois veut une coopération industrielle pour l'aéronautique, l'aérospatiale, les télécommunications et l'informatique. Un autre paragraphe du programme plaide pour une entité autonome de défense européenne tant au niveau de l'organisation que de la production d'équipements.

Du côté des partis flamands, tant le CVP que le SP consacrent un abondant chapitre à l'Europe. La Volksunie et le PVV, quant à eux, n'y accordent actuellement aucune attention.

Pour les démocrates-chrétiens flamands (CVP), notre politique extérieure doit être orientée vers une réalisation plus profonde de

le programme gouvernemental



les modalités de fonctionnement seront strictement respectées telles que prévues dans ce plan.»

La dimension européenne de la politique agricole est soulignée.

« Le Gouvernement, tant dans la réforme de la Politique agricole commune que sur le plan national, donnera priorité aux mesures assurant le maintien et la promotion des exploitations agricoles familiales et facilitera l'installation de jeunes exploitants.

Il demandera une adaptation des prix, basée sur la méthode objective de calcul des coûts de production, l'élimination des mesures faussant la concurrence et une politique globale des matières grasses. »

Le Premier Ministre insiste sur la volonté de son gouvernement de réduire en tout cas le déficit budgétaire :

« La politique du gouvernement risque d'être rapidement paralysée lorsque le déficit budgétaire atteint des proportions insupportables. Une réduction de ce déficit est donc un élément clé dans l'élaboration d'une politique de redressement. (suite à la p. 4)

l'Union européenne. Pour ce faire, le CVP plaide pour un renforcement du Système Monétaire Européen et la concrétisation de l'adhésion du Portugal et de l'Espagne avec des mesures d'accompagnement appropriées.

La coopération politique européenne doit être élargie afin de pouvoir, à terme, arriver à une véritable approche communautaire en matière de problèmes internationaux. Le CVP veut aussi que le présidence belge du Conseil de ministres qui débute le 1^{er} janvier 1982 soit mise à profit pour donner une nouvelle stimulation à l'idée européenne et passer à de nouvelles réalisations.

Plus concrètement, les démocrates-chrétiens flamands proposent une série de mesures destinées à stimuler une politique énergétique commune et à mener une politique économique innovatrice plutôt que défensive.

Dans ce contexte, l'attention se porte sur le développe-

ment d'une industrie de pointe européenne propre pour l'avenir et on demande que la priorité soit accordée aux exploitations agricoles familiales rentables.

Pour les démocrates-chrétiens, l'Europe n'est pas « une entreprise orientée de façon purement économique » gérée par des technocrates. Les politiques sociale, familiale, culturelle, régionale doivent acquérir une dimension européenne.

Sur le plan institutionnel, un meilleur fonctionnement des institutions européennes doit être assuré pour renforcer la capacité de décision de la Communauté. La Commission doit recevoir une large délégation de pouvoir afin d'exécuter les lignes d'actions fixées par le Conseil et on doit arriver à un large dialogue entre le Conseil et le Parlement.

Enfin, le CVP plaide pour un centre de décision en matière de politique étrangère européenne et considère les entretiens Communauté-

Etats-Unis plus nécessaires que jamais.

Pour les socialistes flamands (SP), l'Europe d'aujourd'hui ne répond pas aux attentes des citoyens européens. Les intérêts du capital éclipsent le plus souvent les soucis sociaux et humanitaires.

Les socialistes flamands insistent sur des initiatives européennes énergiques afin de refouler le chômage importé.

Le budget CE doit être réorienté pour libérer des ressources suffisantes permettant de mener une politique de l'emploi offensive et profonde. La discussion sur la réduction des heures de travail doit être réactivée pour que le patronat national ne puisse se retrancher derrière le niveau européen.

La politique agricole doit dorénavant tenir davantage compte des petits agriculteurs et la politique industrielle doit être dynamique et tournée vers l'avenir. La politique énergétique européenne

doit être orientée vers les économies d'énergie et les énergies alternatives de telle sorte qu'à terme, le développement de l'énergie nucléaire puisse s'atténuer et que la construction de nouvelles centrales nucléaires soit inutile.

Les socialistes flamands demandent aussi de nouvelles compétences pour le Parlement européen. Le Conseil de ministres ne tient en grande partie pas compte des résolutions du PE. Une relance européenne sera uniquement possible par un renforcement des deux véritables institutions européennes, le Parlement et la Commission.

Enfin, les socialistes flamands souhaitent une meilleure et plus large collaboration entre les pays du Benelux notamment par une nouvelle conférence des gouvernements des pays du Benelux qui doit à nouveau devenir un moteur pour l'Europe.

Tout compte fait, seuls le FDF, les démocrates-chrétiens et les socialistes fla-

Le gouvernement s'engage à déposer un budget 1982 dont le déficit courant sera limité à 200 milliards, *en conformité avec la recommandation de la Commission de la CE* en date du 22 juillet 1981. Le gouvernement se fixe les règles de conduite suivantes. Il n'y aura pas d'alourdissement de la pression fiscale et parafiscale globale, mais au contraire un encouragement de la population par un aménagement de l'imposition du travail et de la fiscalité des familles. »

Dans cet ordre d'idée, il est également spécifié dans l'accord gouvernemental :

« Le Gouvernement étudiera la possibilité d'instaurer à titre expérimental dans un nombre limité de régions gravement touchées par le chômage structurel et *dans le respect des normes fixées par la CE*, une immunisation totale de l'impôt des sociétés pour les entreprises qui créent de nouveaux emplois dans le cadre d'une convention particulière avec les autorités. »

Enfin, la Belgique considèrera, durant le premier semestre de 1982, le Conseil Européen et le Conseil de Mi-

nistres. Dans ce cadre, le Ministre des Relations Extérieures, Léo Tindemans, pourra jouer un rôle dynamique. La déclaration gouvernementale ajoute :

« Dans le domaine de la politique extérieure, le Gouvernement s'attachera à trois problèmes prioritaires :

- *l'intégration européenne*
- la détente, la sécurité et la sauvegarde de la paix
- les relations Nord-Sud.

Actuellement la Communauté européenne est confrontée à de délicats problèmes. L'avenir et l'existence même de la Communauté européenne sont en jeu.

Il reste à trouver les solutions à une série de problèmes difficiles tels que le financement de la politique agricole commune, les contributions budgétaires des états-membres et les initiatives communautaires dans des domaines nouveaux, notamment la politique industrielle d'emploi et de recherche scientifique.

A partir du 1er janvier 1982, notre pays assurera la présidence du Conseil de Ministres de l'Europe. Nous assumerons ainsi la lourde tâche

de rechercher des solutions équilibrées aux problèmes en suspens, lesquels sont d'un intérêt vital pour la relance de la politique communautaire dans divers secteurs. *Comme par le passé, la Belgique poursuivra ses efforts en faveur du renforcement de l'intégration européenne.* Grâce à une cohésion interne renforcée, la Communauté européenne sera mieux à même de s'exprimer « d'une seule voix » dans son action externe. C'est pourquoi, durant sa présidence, la Belgique s'attachera à promouvoir une politique dynamique concernant l'unification, économique et monétaire. A cette fin, il est nécessaire également de favoriser une évolution financière, fiscale et sociale plus convergente entre les Etats membres. Une telle politique est la condition nécessaire pour préserver l'acquis européen et assurer l'avenir socio-économique de la Communauté. En même temps le gouvernement s'efforcera de développer la coopération et les échanges sur le plan culturel.

L'objectif final de notre politique européenne reste l'édi-

fication d'une véritable Communauté fédérale qui permette le développement des peuples, des régions et des personnes. »

En ce qui concerne le dialogue Nord-Sud, le Premier Ministre assure que son gouvernement :

« prendra et soutiendra dans le cadre de la présidence du Conseil des Ministres de l'Europe, et au-delà, toutes les initiatives pour réaliser un pacte de croissance mutuel, axé sur les complémentarités indispensables entre la Communauté et les autres pays. »

Dans la partie principale de l'accord général relatif à « la démocratisation de l'économie » nous trouvons aussi une référence à l'Europe dans laquelle il est écrit : « que le gouvernement prendra les initiatives nécessaires tendant à favoriser la concertation sociale au niveau européen. »

mands (dont les présidents de parti siègent au PE) ont jugé bon de préciser encore une fois leur point de vue européen lors des dernières élections.

L'électeur ne sera peut-être pas tout à fait étonné. Une certaine attention pourrait cependant y être accordée dans le programme l'accord gouvernemental, ceci surtout à partir du 1er janvier lorsque les nouveaux ministres belges iront présider le Conseil de ministres européen.

Hugo DE RIDDER.



EURO FORUM

POINT DE VUE

La faim dans le monde

De conférence internationale en conférence internationale, de rapport d'experts en rapport d'experts, cela commence à se savoir : une partie du monde meurt de faim. Dans tous les foyers d'Europe la télévision, régulièrement, projette les images poignantes, révoltantes de ce drame. Nous savons, nous avons vu. Le Parlement européen s'est mobilisé. Les plus grands noms de la science figurent au bas d'un appel solennel. A Cancun, la dernière rencontre au sommet entre les riches du Nord et les pauvres du Sud a traité davantage de la faim que d'énergie.

Que fait, que propose la Communauté ? Ce qu'elle fait déjà n'est pas négligeable, il faut le savoir. Non pour s'en satisfaire mais pour mesurer nos responsabilités. Plus de 50 % de l'aide publique au développement provient de la Communauté et de ses Etats membres. Dans les dépenses communautaires l'aide au Tiers Monde occupe le 2ème rang (9 % du total... bien après l'agriculture). Et dans ce poste, 20 % sont imputables à l'aide alimentaire, environ 20 % également étant destinés au financement de projets de développement rural, donc le plus souvent à la production agricole.

Ce n'est pas suffisant. L'effort doit être accru. Les Dix en ont pris l'engagement lors de la Conférence de Paris sur les pays les moins avancés. Plus de moyens financiers doivent être consacrés au développement rural. Et il faut, malheureusement, renforcer dans l'immédiat, l'aide alimentaire. Les Dix viennent de décider une action d'urgence portant sur 230.000 tonnes de céréales pour un montant de 40 millions d'ECU.

Mais surtout dans le plan d'action qu'ils viennent d'adopter ils se proposent de modifier fondamentalement la façon dont les moyens disponibles sont utilisés. Si l'aide a donné si peu de résultats, suffit-il d'accroître les financements, sans remettre en cause, les méthodes de développement et de coopération ?

L'an dernier, un pays comme la Haute Volta, pauvre parmi les pauvres, disposant d'une administration réduite, a reçu 300 missions d'experts internationaux... Com-

ment espérer une action cohérente entre toutes ces aides, une politique cohérente du bénéficiaire ? Il faut donc qu'au moins dans ce secteur hautement prioritaire de l'alimentation, il y ait *action commune*, concertée, en premier lieu de la Communauté et de ses Etats membres, mais également des autres bailleurs de fonds. Ceux-ci acceptant de s'asseoir à la même table, il est possible alors de demander au pays bénéficiaire d'élaborer une « stratégie alimentaire », c'est-à-dire un plan d'ensemble visant l'autosuffisance alimentaire du pays. Sur cette base peut être conclu un véritable contrat de développement rural et de sécurité alimentaire comprenant des engagements mutuels.

Soyons clairs : la recherche d'une plus grande efficacité de la coopération — et en particulier dans le secteur de l'alimentation — n'est pas et ne doit pas être un moyen de détourner l'attention du problème du volume des financements nécessaires. Mais comment imaginer que des efforts plus importants soient consentis et compris de l'opinion publique si l'on ne démontre pas que la fatalité de la faim peut être conjurée, que l'espoir existe ? C'est à cette démonstration que la Communauté entend s'attacher, avec tous les pays riches ou pauvres qui acceptent cette prise de responsabilité commune et qui acceptent, pour devenir efficaces, de changer leurs habitudes et leurs structures.

E. Pisani
Membre de la Commission
chargé du Développement

ON EN PARLE

La construction d'un tunnel sous la Manche — ou de tout autre ouvrage d'art permettant d'aller à pied sec de France en Angleterre — alimente depuis deux siècles l'imagination des hommes. Mais, aujourd'hui, l'idée reprend corps et elle enthousiasme toujours autant.

Les responsables des chemins de fer français et britanniques ont, eux aussi, foi dans son avenir. Au total huit formules de tunnels ou de ponts, routiers ou ferroviaires — ou les deux à la fois — retiennent leur attention. L'heure des grandes décisions approche rapidement.

Quels avantages procurerait un tel ouvrage ? D'abord, comme l'indique le même numéro d'Euroforum, M. Ivor Richard, membre de la Commission européenne estime que sa construction donnerait du travail à 100.000 personnes. Mais cela ne serait qu'un début.

En effet, une fois construit, le tunnel — qui semble, actuellement, avoir le plus de chances d'être retenu — nécessiterait du personnel d'entretien et de fonctionnement, sans parler des services auxiliaires installés aux deux extrémités de l'ouvrage. Le tourisme bénéficierait rapidement d'une impulsion décisive, et cela non seulement dans les régions avoisinantes mais aussi en Europe en général. Et puis, les échanges de biens seraient grandement facilités dans les deux sens, d'où un bénéfice certain pour les consommateurs, grâce à un choix plus large de marchandises offertes à meilleurs prix.

L'aide financière de la Communauté serait probablement accordée à la réalisation du projet le plus viable. Mais il serait préférable que celui-ci s'inscrive dans un plan beaucoup plus vaste d'amélioration des infrastructures de transport dans toute la Communauté. Ce qui signifie que le Conseil de ministres devrait enfin se décider à examiner le projet que la Commission lui a présenté...
En 1976...

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Perspectives

Un nouveau souffle pour l'Europe ?

Le chômage, l'inflation et les conflits qui opposent si souvent les Dix au sujet des politiques communes risquent de détourner les peuples d'Europe de l'idéal communautaire. C'est pourquoi, une nouvelle initiative vers l'union européenne est nécessaire.

Ainsi se sont exprimés en substance, M. Hans-Dietrich Genscher, ministre des affaires étrangères d'Allemagne et son homologue italien, M. Emilio Colombo, en présentant au Parlement européen leur plan de relance de la Communauté.

M. Genscher a spécialement attiré l'attention de ses auditeurs sur sa proposition de développer la coopération entre les Dix en politique étrangère pour en faire une politique européenne « cohérente et complète » incluant les questions d'échanges commerciaux internationaux.

M. Genscher souhaite également un renforcement des pouvoirs du Parlement européen, qui permettrait à celui-ci de participer plus activement aux décisions politiques européennes. Le plan Genscher-Colombo prévoit également que le Conseil de ministres prendrait de nouveau, ses décisions à la majorité — et non à l'unanimité.

M. Colombo a déclaré que, pour faire face aux difficultés politiques et sociales de l'heure, il était urgent « de trouver un moyen de renforcer la volonté politique de l'Europe ».

L'orateur a demandé un élargissement de la coopération politique européenne aux questions de sécurité. Il faisait ainsi écho aux propos de M. Genscher demandant une offensive européenne contre le terrorisme et la criminalité internationale.

Relations Extérieures

Avertissement à la Turquie

La Commission européenne a adressé une protestation au gouvernement d'Ankara à la suite de la condamnation à quatre mois de prison qui a été prononcée récemment contre M. Bulent Ecevit, ancien premier ministre de Turquie.

Dès que la nouvelle de la sentence a été connue, M. Lorenzo Natali, vice-président de la Commission a convoqué l'ambassadeur de Turquie auprès des Communautés et lui a fait part des doutes que cette con-

damnation soulève quant au retour de la Turquie à un régime démocratique. La Commission attache à ce retour une importance fondamentale pour l'avenir de ses relations avec la Turquie. Celle-ci, on le sait, voudrait adhérer à la Communauté.

Par ailleurs, la Commission a annoncé qu'elle tiendra compte de l'évolution en Turquie lorsqu'elle sera amenée à se prononcer sur l'octroi à ce pays d'une aide de 24,5 milliards de FB.

Tiers Monde

Priorité à l'agro-alimentaire

Les propositions de la Commission européenne en vue d'une vaste offensive contre la faim dans les pays du Tiers Monde ont reçu l'approbation officielle des ministres de la coopération et du développement des Dix, réunis à Bruxelles en novembre.

La première mesure consistera en l'octroi d'une aide de 1,7 milliards de FB destinée à l'achat de 100.000 tonnes de céréales pour les pays les moins développés.

La seconde phase du plan est plus ambitieuse : elle a trait à la mise en œuvre par les pays du Tiers Monde d'une stratégie alimentaire cohérente, notamment par une amélioration des facilités de crédit aux agriculteurs, une politique réaliste des prix et de meilleurs réseaux de distribution.

La Commission propose également la création d'une sorte de « task force » internationale à laquelle participeraient notamment les Dix et certains pays les moins développés qui sont disposés à mettre en œuvre une telle stratégie.

Lors de leur réunion de novembre, les ministres de la coopération ont abordé la première phase d'une évaluation formelle de l'efficacité de l'aide européenne au Tiers Monde. Cette première étude portait précisément sur le domaine alimentaire et agricole. Les Dix sont convenus que ce domaine doit constituer la priorité des priorités.

Les ministres ont également approuvé des mesures destinées à accroître l'efficacité des aides d'urgence.

Echanges commerciaux

Chine-Europe : On peut faire mieux

Comment développer les échanges entre la Communauté et la Chine : c'était le sujet

numéro 1 des entretiens qu'ont eus à Pékin en novembre dernier de hauts fonctionnaires des deux parties. Cette réunion a eu d'abord à constater un fait : la part de la Communauté dans les importations chinoises est passée de 18 % du total en 1979 à environ 12 % l'année dernière.

Les Chinois ont expliqué à leurs interlocuteurs que cette diminution était due à un rééquilibrage de la politique économique de leur pays, notamment à une réduction des capitaux de biens d'investissement, en particulier l'acier. Par contre, la modernisation prévue de quelque 400.000 petites et moyennes entreprises chinoises offre aujourd'hui de nouvelles possibilités aux exportateurs européens. Les perspectives semblent particulièrement intéressantes dans l'industrie agro-alimentaire, le secteur énergétique, l'industrie légère et les installations portuaires.

Actuellement les échanges se situent sensiblement au même niveau que l'an dernier : environ 1,7 milliard de vente à la Chine et 1,9 milliard d'achats.

Budget

Le Parlement mécontent

Les ministres des finances des Dix se sont mis d'accord sur le budget 1982 de la Communauté, qui devrait totaliser 21,7 milliards d'ECUs (870 milliards de FB). Ce chiffre n'est pas du goût du Parlement européen, qui voudrait l'augmenter de 450 millions d'ECUs (18 milliards de FB).

Au moment où nous mettons sous presse, le Parlement (qui partage la responsabilité budgétaire avec le Conseil de ministres) s'apprête à entamer un nouvel examen du projet. Cependant, les gouvernements des Dix semblaient bien décidés à traduire dans le budget communautaire l'austérité qu'ils pratiquent déjà dans leurs propres pays. C'est ainsi que la nouvelle « mouture » adoptée par les ministres comporte une réduction de 380 millions d'ECUs (15 milliards de FB) des dépenses agricoles. Les ressources du Fonds régional seraient de 1,045 milliards d'ECUs (42 milliards de FB) et celles du Fonds social de 851 millions d'ECUs (34,21 milliards de FB).

Les ministres ont également décidé de consacrer 10 millions d'ECUs (410 millions de FB) à l'aide alimentaire à la Pologne. Par contre, ils ont refusé d'accroître les crédits de l'industrie sidérurgique et ceux de l'aide alimentaire aux pays du Tiers Monde, estimant que de telles dépenses supplémentaires n'ont aucune justification juridique.

*Régions***Aide prioritaire pour les plus pauvres, propose la Commission**

La Commission a proposé d'importants changements dans le fonctionnement du Fonds européen de développement : au lieu de répartir largement son aide entre les 10 pays membres de la Communauté, il se concentrerait sur les régions les plus pauvres, à savoir celles où le chômage est vraiment structurel et où le revenu moyen par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire.

Selon ces critères, l'Ecosse, le Pays de Galles, le Nord de l'Angleterre, toute l'Irlande du Nord, la totalité de la République d'Irlande, l'ensemble de la Grèce (à l'exception d'Athènes et de Salonique), le Groenland et les départements français d'outre-mer seraient susceptibles de bénéficier du Fonds.

D'autre part, la Commission se propose d'allouer jusqu'à 20 % des ressources du Fonds à la section dite « hors quota ». Actuellement, 95 % des ressources du Fonds sont répartis entre les divers Etats membres sur la base de quotas.

La section « hors quota » ainsi éteinte servirait à stimuler en tout Etat membre la création de nouvelles industries dans les régions souffrant d'un taux élevé de chômage en raison de l'arrêt de certaines activités traditionnelles telles que la construction navale, les charbonnages, les aciéries.

*Tiers Monde***Adhésion des Dix à l'accord sur le sucre ?**

La Communauté européenne envisage d'adhérer à l'Accord international sur le sucre, qui est destiné, on le sait, à stabiliser les prix de cette denrée, en cas de surproduction.

La Communauté, cependant, souhaite que les règles édictées par l'accord deviennent plus strictes qu'actuellement. Elle cite, comme exemple de cette nécessité, la clause qui permet un accroissement des quantités commercialisées, même en cas de chute des prix.

Nombre de pays du Tiers Monde considèrent que l'appui donné par la Communauté à l'Accord sur le sucre donnera la véritable mesure de sa volonté, exprimée lors du récent sommet de Cancun, d'améliorer les relations Nord-Sud.

Dindes de la farce

La Commission européenne a décidé de traduire le Royaume-Uni devant la Cour de justice européenne, en raison du refus persistant du gouvernement de Londres d'autoriser de nouveau les importations d'œufs et volailles en provenance des autres Etats membres de la Communauté. On sait que, depuis plusieurs mois, les autorités britanniques refusent de laisser entrer les volailles qui ont été seulement vaccinées contre la « maladie de Newcastle », alors que le Royaume-Uni pratique une politique d'abatage systématique des animaux atteints.

Les exportations de dindes françaises vers la Grande-Bretagne sont particulièrement touchées par cette mesure, que la Commission estime contraire aux règles de la Communauté.

*Energie***Tous pour un un pour tous**

Les ministres des Dix se sont mis d'accord sur de nouvelles mesures destinées à faire face à une crise pétrolière soudaine.

A l'avenir, la Commission ou tout Etat membre pourront demander une réunion d'urgence des ministres de l'énergie de la Communauté pour décider, dans un délai de cinq jours, d'une éventuelle action.

Celle-ci pourrait comprendre la coopération avec les compagnies pétrolières pour prévenir une hausse soudaine des prix, des mesures d'incitation à l'économie, ainsi qu'un ajustement des approvisionnements, de manière à aider tout pays qui serait particulièrement touché par la pénurie de pétrole.

*Recherche***Feu vert pour des projets communs**

Réunis pour la première fois depuis deux ans, les ministres de la recherche des Dix ont donné le feu vert à deux programmes communautaires destinés à promouvoir les technologies microélectroniques et le génie biomoléculaire.

Le premier, d'une valeur de 1,6 milliard de FB devrait permettre de couvrir près de la moitié du coût de projets communs, dans le but de faire face à la concurrence des industries microélectroniques américaine et japonaise.

Quant au génie biomoléculaire européen, il recevra une injection de 326 millions de FB destinée à financer des programmes de recherche et de formation. Parmi les projets envisagés figurent le développement de systèmes de clonage en agriculture, le perfectionnement des méthodes de détection des contaminations ainsi que l'évaluation des risques que pourrait comporter le génie biomoléculaire dans l'industrie et l'agriculture.

*Emploi***Le chômage et le tunnel**

La construction du tunnel sous la Manche pourrait donner du travail à quelque 100.000 personnes. C'est là un exemple de la contribution que les dépenses d'investissements publics pourraient apporter à la lutte contre le chômage, selon M. Ivor Richard, commissaire européen aux affaires sociales.

Au cours d'une conférence de presse, M. Richard a souligné que le nombre des sans-emplois approche maintenant, dans la Communauté, le chiffre de 10 millions et que les prévisions à court et moyen termes laissent entrevoir une nouvelle augmentation.

Outre les investissements publics, M. Richard a mentionné, parmi les armes anti-chômage, l'idée d'une Garantie sociale communautaire pour les jeunes travailleurs entre 16 et 18 ans. Il s'agirait de leur assurer, après la fin de leur vie scolaire, soit la possibilité de poursuivre leurs études, soit celle d'apprendre un métier ou d'acquiescer autrement une expérience professionnelle. M. Richard a également proposé des programmes de travaux publics et l'octroi de primes à l'emploi des jeunes de moins de 25 ans, des handicapés et des chômeurs de longue durée.

Les consommateurs mal défendus par la Communauté ?

Lors de sa dernière réunion, le Comité consultatif de la consommation (qui, comme son nom l'indique, a pour rôle de faire valoir les intérêts des consommateurs lors de la mise au point de nouvelles législations européennes) a infligé à la Communauté une véritable volée de bois vert.

Tandis qu'en Espagne l'hécatombe provoquée par l'huile toxique continue, le Comité a constaté qu'il n'existe aucune réglementation communautaire qui mette les consommateurs à l'abri de l'importation de telles huiles. Et de demander que des mesures soient prises pour prévenir les manœuvres frauduleuses ou les conséquences de l'erreur humaine.

Mais le plus dur n'était pas dit : le Comité consultatif a indiqué qu'il ne lui semblait utile de parler d'une Politique communautaire de la consommation que si celle-ci doit s'avérer plus efficace que toutes les politiques nationales. Et cela ne serait pas le cas pour le moment, estime le CCC.

D'autre part, la Commission européenne se voit féliciter pour ses projets de réforme de la Politique agricole commune mais blâmée pour le manque de précision de ses analyses en ce qui concerne les fautes du système.

L'EUROPE ET VOUS

Une industrie d'avenir : la défense de l'environnement

Réduire la pollution en créant des emplois : cela semble presque trop beau pour être réalisable. C'est pourtant ce que propose, très sérieusement, la Commission européenne dans son Programme de protection de l'environnement des années 80, troisième du nom.

Premier point : mieux vaut prévenir que guérir. Au lieu de tenter de réduire la pollution une fois qu'on l'a créée, ne faut-il pas la réduire à sa source ? Cela peut se faire grâce à la mise au point de procédés et d'équipements mieux conçus, de technologies plus « propres » et de méthodes de recyclage. Il y a là tout un secteur d'activités nouvelles qui pourraient être génératrices d'emplois.

La Commission européenne est parfaitement consciente, par ailleurs, des effets négatifs sur l'environnement que risquent d'avoir le recours accru à l'énergie nucléaire et le retour au charbon. Il conviendrait donc d'accélérer les recherches sur les méthodes de prévention dans ce domaine et d'en assurer la diffusion rapide dans la Communauté.

La « philosophie » préventive du nouveau programme devrait, estiment ses auteurs, se traduire par une protection de l'environnement qui serait efficace et peu coûteuse tout en s'intégrant dans le développement économique.

Autrement dit, il faudrait là où il est question de développement et de politiques économiques, tenir compte dès le départ des facteurs écologiques.

Le nouveau programme se distingue également des précédents d'une autre manière : naguère la priorité était donnée à la maîtrise de la pollution. Aujourd'hui il est surtout question de la santé humaine, de la préservation à long terme des éléments essentiels de la vie : air, eau, terre, climat, flore, faune, voire patrimoine culturel et matériel.

Lors de sa session de novembre, le Parlement européen a approuvé cette approche, tout en fustigeant le Conseil de ministres de la Communauté pour avoir bloqué de nombreuses autres propositions de la Commission relevant des programmes antérieurs.

Handicapés : action continue

La fin de 1981, année internationale des handicapés, sera le début d'une nouvelle action de la Communauté européenne en faveur de cette catégorie sociale. Ce n'est pas maintenant, a déclaré M. Ivor Richard membre de la Commission européenne chargé des affaires sociales, que nous allons nous arrêter !

Bien au contraire, la Commission a l'intention de placer le problème des handicapés en tête de ses priorités. Un plan quinquennal d'aide aux invalides doit démarrer dès cette année. Valeur totale plus d'un milliard de FB.

Ce plan sera basé sur une série d'actions locales supervisées à l'échelon communautaire de manière à améliorer la coordination des services offerts aux handicapés. Il est question de 15 à 20 districts ayant chacun une population approximative de 250.000 habitants.

De telles actions pourraient ultérieurement servir de modèles ou d'inspiration à la Communauté dans son ensemble. Le thème en sera l'intégration des handicapés dans la vie des communautés locales, grâce à l'action des services existant en matière d'emploi, de santé, d'aide sociale, de formation professionnelle et d'éducation, de logement, de transports et d'information, sans oublier l'application des technologies nouvelles et la sensibilisation du public.

Ce plan vise également à améliorer l'échange d'informations et la mise en commun des expériences acquises dans les différents Etats membres.

Le gaz destructeur

J'utilise du CFC, tu utilises du CFC, nous utilisons tous du CFC. Comme M. Jourdain faisait de la prose. Le CFC, plus longuement appelé chlorofluorocarbène, est en effet ce gaz qui permet l'usage des aérosols, sprays, peintures, etc.

L'ennui, c'est que le CFC est peut-être en train de détruire la couche d'ozone qui protège notre bonne vieille terre. D'où un très grave danger, peut-être pour l'humanité entière, et, en tout cas, pour notre environnement.

Des mesures tendant à limiter l'emploi du CFC ont déjà été prises dans la Communauté. La

Commission européenne voudrait cependant renforcer cette action : elle propose que l'utilisation de ce gaz dans les aérosols demeure en dessous du niveau enregistré en 1981, qui devrait être lui-même inférieur de 30 % au niveau de 1976.

La Commission propose également une action en vue de réduire l'emploi du CFC dans les mousses plastiques, la réfrigération et dans les solvants. On a, en effet, des raisons de penser que, dans ces secteurs, l'utilisation du gaz est en augmentation.

L'avion, sans façon

Les usagers de l'avion paieront leur billet moins cher. Et moins cher encore s'ils décident de se passer des boissons, repas et autres attentions. Du moins si la Commission réussit dans ses tentatives de briser le cartel des transports aériens européens.

En effet aux termes de propositions qu'elle vient de faire, les avantages offerts aux passagers par l'actuelle structure de prix (exemple : la possibilité de recourir à plusieurs compagnies aériennes au cours d'un même voyage) seraient maintenus. Mais les compagnies seraient soumises à une concurrence accrue et les gouvernements n'auraient plus la possibilité de les empêcher de fixer elles-mêmes leurs prix. Ce qui, dans la pratique, se traduirait par une baisse des tarifs.

Quant aux attentions de l'hôtesse de l'air, chaque passager, estime la Commission, devrait être libre d'y renoncer ou d'un profiter. Et de ne les payer que dans le second cas, bien entendu.

Les vertus de la franchise

Les ministres des affaires étrangères des Dix n'ont pas voulu terminer l'année sans offrir leurs « étrennes » aux citoyens de la Communauté...

Depuis le 1er janvier, les voyageurs arrivant d'un pays tiers dans la Communauté peuvent « passer » dans leur bagage, en franchise de droits de douane ou autres, une valeur en marchandises de 45 ECUs (environ 1.800 FB). D'autre part, on pourra expédier par la poste d'un pays tiers vers la Communauté, une valeur de 35 ECUs (environ 1.400 FB).

A l'intérieur de la Communauté, la valeur des petits paquets admis en franchise passe à 70 ECUs (environ 2.800 FB).

Par contre, la valeur de

marchandises permise aux voyageurs se déplaçant à l'intérieur de la Communauté demeure inchangée à 180 ECUs (environ 6.800 FB). Pas de changement non plus en ce qui concerne les alcools (1,5 litre), le vin (4 litres) les cigarettes (300) les cigares (75), les parfums (75 grammes) le café (700 grammes) et le thé (150 grammes).

10 millions d'analphabètes ?

Le Forum européen de la jeunesse qui, comme son nom l'indique, représente au niveau de la Communauté les associations de jeunesse des Dix, a demandé à la Commission d'intensifier sa campagne contre l'analphabétisme. Le Forum, qui tenait ses assises en novembre dernier à Francfort, estime qu'il y a dans la Communauté 10 millions de personnes ayant dépassé l'âge scolaire et qui ne savent ni lire ni écrire.

Voyages plus faciles

Plusieurs pays (Autriche, Finlande, Espagne, Norvège, Suède, Portugal, Suisse, Turquie et Yougoslavie) ont signé avec la Communauté un accord de nature à faciliter les voyages internationaux en autocar ou en autobus.

Une fois ratifié, cet accord permettra en effet de réduire les formalités au passage des frontières, d'où un gain de temps précieux.

Ces dispositions couvriront aussi bien les transports occasionnels (excursions, par exemple) que les liaisons régulières ou les services de navette.

Silence dans le ciel !

Voyager en hélicoptère — tous ceux qui l'ont fait vous le diront — est une expérience bien agréable. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est d'habiter au voisinage d'un héliport ou à l'aplomb d'un itinéraire habituel de ces engins. La Commission européenne propose donc que la Communauté adopte dès 1982, les normes maximales de bruit fixées par l'Organisation internationale de l'aviation civile.

D'autre part, la Commission vient de mettre au point une proposition tendant à renforcer la législation déjà en vigueur sur les niveaux sonores des avions subsoniques et avions à hélices.

La Belgique doit limiter son aide régionale

En 1971, le gouvernement belge de l'époque, en application de la loi d'expansion régionale, a fixé les zones de développement pouvant bénéficier d'une aide à l'expansion régionale parce qu'ainsi à peu près tout le territoire national était qualifié de zones de développement, la Commission européenne a demandé au gouvernement belge une nouvelle détermination de ces zones.

Pour des raisons communautaires, les gouvernements belges successifs ne sont jamais tombés tout à fait d'accord à ce sujet. Après avoir attendu plus de 10 ans, la Commission a fait elle-même une proposition. Celle-ci a reçu un accueil mitigé, surtout en Flandres.

Selon la proposition de la Commission, peuvent encore être considérées comme zones de développement : la province de Limbourg, les arrondissements de Turnhout, Diksmude, Ypres et Furnes, en ce qui concerne la Flandre; toute la Wallonie excepté les arrondissements de Nivelles, Ath, Tournai et Waremme ainsi qu'une partie des arrondissements de Soignies, Huy, Verviers et Namur.

Le gouvernement belge a jusqu'au début février 1982 pour faire ses observations. Suite de quoi, la Commission européenne prendra une décision définitive.

En Belgique, le soutien aux investissements est régi par 3 lois : la législation d'expansion de 1959 qui contient un système général pour les investissements; l'aide à l'expansion régionale de 1970 et la loi de 1978 sur l'aide aux investissements pour les PME.

En matière d'aide à l'expansion, la loi régionale est beaucoup plus libérale que la loi générale. C'est pourquoi, l'établissement des zones de développement est de la plus haute importance.

Pour empêcher que la concurrence ne soit faussée entre Etats membres de la CE, la Commission européenne doit donner son accord aux zones de développement susceptibles de bénéficier de l'aide à



l'expansion régionale. De plus, toute aide à l'investissement supérieure à 3 millions d'unités de compte (près de 150 millions FB) doit obtenir le visa de la Commission.

Dans sa proposition de décision, la Commission européenne part du point de vue que peuvent uniquement entrer en ligne de compte pour une aide les régions éprouvant des problèmes considérés comme sérieux aux niveaux national et européen. Les autres régions, ainsi que les zones connaissant des problèmes purement locaux ne sont pas prises en considération.

Après élimination de certaines zones considérées comme non prioritaires par la Commission, les zones de développement retenues en Wallonie recouvrent près de 70 % de la population wallonne. En Flandres, elles représentent un quart de la population flamande.

Le projet de la Commission n'a pas été fort apprécié côté flamand, tant au niveau politique, économique que syndical.

Selon le raisonnement de ces milieux, tout le territoire ayant été désigné en 1971 comme région en développement, en pratique la loi dite régionale s'est développée jusqu'à un système général d'aide à l'investissement, l'aide belge à l'investissement s'est mise plus ou moins au niveau qui existe aussi dans

les pays voisins. Les Flamands considèrent que maintenant qu'ils ne sont plus au nombre des zones en développement, ils ne pourront plus concurrencer ces pays voisins.

Les regards se tournent vers les Pays-Bas.

Dans les mêmes milieux, on objecte aussi que la loi de 1970 reste encore d'application pour une partie du territoire national, la législation sur l'expansion nationale doit être revue. C'est en effet une matière nationale, seule son application est du ressort de l'autorité régionale.

Vu la décision de la Commission, la Wallonie n'a que peu d'intérêt dans une révision de la loi d'expansion, aussi côté flamand, est-on étonné du manque de disposition à une telle révision enregistré en Wallonie.

Rappelons encore que la critique de la Commission concernant la loi d'expansion régionale en Belgique ne frappe pas seulement les zones reconnues comme régions en développement mais aussi le système d'aide à l'expansion régionale même tel qu'il ressort de la législation.

La Commission, est d'avis que le concept « investissement » n'est pas défini assez précisément dans cette législation, de telle sorte que de simples opérations industrielles (investissements de remplacement et nouvelle constitution de fonds de roulement) peuvent aussi être subsidiées.

Université

La Netherlands Universities Foundation for International Cooperation (Nuffic), en collaboration avec l'Europa Instituut de l'Université d'Amsterdam, organise pour la 17e fois un cycle de cours sur l'intégration européenne qui se déroulera de septembre 1982 à avril 1983. Ces cours donnés en anglais s'adressent à de jeunes licenciés en droit et en sciences économiques.

Renseignements : NUFFIC, P.O. Box 90734, 2509 LS La Haye.

Textile

La Commission a marqué son accord — sous certaines conditions — à l'application pendant un an du plan de restructuration du secteur textile et de l'habillement belge.

Ce plan avait été communiqué une première fois à la Commission par le gouvernement belge en juillet 1980. Il a été aménagé suite à des réunions bilatérales et multilatérales et a fait l'objet d'une communication complémentaire par le gouvernement belge en juillet et octobre 1981.

D'autre part les ministres des affaires étrangères ont donné mandat à la Commission de négocier le renouvellement de l'arrangement multifibres (AMF). Ces négociations se sont ouvertes le 18 novembre 1981 à Genève. La Commission devra essayer d'introduire dans le nouvel AMF le concept de mécanisme « anti-gonflement » destiné à éviter les hausses soudaines des importations, ainsi que celui d'une certaine diminution des quotas des pays exportateurs dominants (Sud-Est asiatique) avec possibilité d'échange contre des quotas de transformation (trafic de perfectionnement passif).

Le défi japonais n'est pas un «miracle»

Durant la dernière décennie, l'industrie européenne a enregistré une sérieuse régression par rapport au Japon. Considérer le Japon comme le bouc émissaire de tous nos maux est trop simpliste. Chercher le refuge du protectionnisme serait vain. Disposer d'une motivation suffisante et d'une initiative substantielle permettrait une riposte. C'est à ces motivations et initiatives que l'ancien ambassadeur Léon A. Van den Berghe consacre son ouvrage « A Story of successful Japanese Trading », une étude casuelle sur le commerce belge, également applicable à la CE.

Efficienc e et discipline

En 1980, plus de 40 % des exportations mondiales provenaient de l'ensemble CE, Etats-Unis et Japon. Le Japon est devenu une puissance industrielle mondiale grâce à son auto-discipline et son travail.

Une automatisation plus poussée a permis une augmentation sensible de la productivité. La production d'une voiture particulière y nécessite 2 à 3 fois moins de travail qu'en Europe (141,2 heures de travail par voiture en Europe contre 60,4 au Japon).

Le système social japonais particulier n'est pas étranger au développement économique. La plupart du temps, les syndicats travaillent en étroite collaboration avec la direction de « leur » entreprise et font « front » contre la concurrence. Lorsque les travailleurs manifestent, c'est plutôt en portant un brassard noir que par l'arrêt de l'entreprise.

La crise mondiale qui a frappé tous les pays avec la même intensité a notablement influencé le commerce nippon. Les Japonais ont drastiquement diminué leur habituelle consommation de pétrole, jusqu'à près de 50 % de la consommation moyenne des Européens. En même temps, ils se sont davantage appliqués à la conquête des marchés extérieurs.

Les exportations belges vers le Japon stagnent alors



que les exportations japonaises vers la Belgique augmentent très rapidement. Depuis 1968, la balance commerciale penche chaque année en faveur du Japon, cette tendance s'est accentuée spectaculairement depuis la récession. Ce déficit, qui s'élève à près de 15 % du déficit commercial belge total, est à imputer pour près de la moitié à l'importation annuelle de 200.000 voitures particulières japonaises (1966 : 2.000; premier semestre 1981 : 129.000). La Belgique est pour le Japon un lieu idéal en la matière puisqu'il n'y existe pas de fabrication nationale.

Réactions protectionnistes

Les Etats membres de la CE cherchent leur salut dans l'application de limitations quantitatives (quotas). Ces mesures protectionnistes apportent en effet un répit momentané, mais les résultats ne permettent pas d'atteindre le but poursuivi.

Seuls 5 % des voitures produites en Belgique sont destinées au marché intérieur. L'exportation des 95 % restant devient de plus en plus aléatoire. Les quotas sont d'ailleurs difficiles à maintenir lorsqu'il s'agit de voitures « made in EEC ». De plus, le Japon s'oppose alors à l'importation accrue d'autres produits.

L'industrie automobile eu-

ropéenne semble ne pouvoir survivre que par une restructuration plus profonde, allant de paire avec l'automatisation. Les producteurs japonais pourraient aussi être invités à mettre en place des unités de montage en Belgique, ce pourrait être bénéfique pour la balance commerciale et à l'emploi.

L'exportation japonaise vers la Belgique continuera de croître à moins que la Belgique ne réagisse et ne relève le défi en adaptant son industrie et en exportant des produits typiques (tapis, meubles, chocolat, chicons...).

Pourquoi pas de contre-offensive ?

La Belgique est un pays exportateur. Elle détient le record mondial des exportations par habitant (5.300 dollars en 1979). De nombreuses industries sont fortement dépendantes de l'exportation.

Si l'économie belge veut se maintenir, son commerce extérieur doit être stimulé. Sur tout hors CEE où se concentre une part trop grande des exportations (73 % en 1979). En ce qui concerne le Japon, il faut gommer l'idée reçue selon laquelle le marché japonais serait « fermé » aux produits occidentaux.

L'auteur poursuit en posant quelques questions pertinentes.

Naturellement, les Japonais ont, selon nous, une langue, des mœurs et un système commercial étranges, mais cela ne joue-t-il pas aussi en sens inverse ? Ne nous laissons-nous pas trop mener par la loi du moindre effort ? Combien d'hommes d'affaires belges se rendent-ils au Japon pour plus de quelques jours ? Combien d'entre eux ont fait l'effort d'apprendre le japonais ? Pourtant, depuis 1979 la CE a mis sur pied un programme de bourses permettant d'envoyer de jeunes hommes d'affaires pour 18 mois au Japon et elle s'efforce aussi d'encourager le commerce avec ce pays. Les Belges font-ils suffisamment usage de ces possibilités ?

Les Japonais font bien plus d'efforts pour réduire les distances. Rien qu'en Belgique résident plus de 2.500 Japonais.

Si l'on veut réellement conquérir un marché de 115 millions de Japonais, on ne doit pas attendre « dans son coin » en espérant qu'ils viendront « acheter » nos produits. Au contraire, nous devons aussi aller vers eux pour « Vendre » nos produits, comme il le font à notre égard.



Léon A. Van den Berghe, A Story of successful Japanese Trading. A Case-study of the Extraordinary Development of Trade between Belgium and Japan during the Seventies. Schoonbaert, Brugge, 1981, 450 p., 135 graphiques, 1.250 FB.

Dialogue Parlement-Commission

LIBRE CIRCULATION

Dans le cadre de la libre circulation des professions du secteur de la santé, la Commission entend privilégier les travaux en cours et n'a donc pas retenu comme priorité l'élaboration de propositions de directives relatives à la reconnaissance mutuelle des diplômes de kinésithérapeute ou d'orthophoniste. Les travaux actuellement en cours concernent la libre circulation des pharmaciens, la formation à temps partiel des médecins spécialistes et la formation du médecin généraliste.

(Question n° 843/81 et 1011/81 du parlementaire européen Diligent).

EURONET

Le public a accès, via Euro-net, à différentes bases de données communautaires. Dans le domaine économique et statistique, le public peut consulter les données de statistiques Economiques et Sociales (CRONOS), ainsi que les données du Commerce Extérieur COMEX-EUROSTAT (mise en service prévue pour le début 1982). Dans le domaine documentaire, les données disponibles concernent le droit communautaire (CELEX), l'inventaire permanent des projets de recherche en agriculture dans la CE (AGREP), les rapports d'étude et publication de résultats de recherches financées par la CCE, la CECA et l'EURATOM (EABS), les projets de recherche en cours sur l'environnement dans la CE (ENREP) ainsi que l'inventaire des terminaux compatibles avec EURONET (TERMINALS). La base de données terminologiques (EURODICAUTOM) pourrait prochainement devenir accessible.

(Question n° 1034/81 du parlementaire européen Mme Fuillet).

CASSIS DE DIJON

Tout produit légalement fabriqué et commercialisé dans un Etat membre doit être, en principe, admis sur le marché de tout Etat membre. C'est là l'important principe énoncé par le célèbre arrêt « Cassis de Dijon » rendu en février 1979 par la Cour de Justice CE qui a

notablement modifié l'interprétation de la libre circulation des marchandises en allégeant les mécanismes à mettre en œuvre.

La Cour a évoqué certaines dérogations au principe général. D'une part les raisons d'ordre public, de moralité ou de santé publique (telles qu'énoncées à l'article 36 du traité et d'autre part, des « exigences impératives » parmi lesquelles notamment l'efficacité des contrôles fiscaux, la loyauté des transactions commerciales ou de la défense des consommateurs — à conditions qu'elles soient nécessaires et s'appliquent en régime intérieur aussi bien qu'à l'importation.

Au vu de cette jurisprudence, un Etat membre ne peut donc interdire la vente d'un produit légalement fabriqué ou commercialisé dans un autre Etat membre, même si la fabrication de ce produit ne correspond pas aux prescriptions techniques ou qualitatives imposées à ses propres produits. La Commission devra donc rechercher l'harmonisation de ces réglementations commerciales nationales.

On risque d'encore parler souvent de l'arrêt « Cassis de Dijon » et ce dans bien des matières...

(Questions n° 749/81 du parlementaire européen Bonde et n° 874/81 du parlementaire européen Flanagan et autres).

CONCURRENCE

En 1980, la Commission a ouvert 25 procédures anti-dumping à la suite de plaintes émanant de producteurs de la Communauté.

Elles concernaient des pratiques de dumping pour des importations en provenance de pays non membres de la Communauté.

Dans onze de ces cas, des droits anti-dumping ont été imposés.

Dans deux autres cas, la procédure a abouti à des engagements de relèvement de prix de la part des exportateurs.

Question n° 573/81 du parlementaire européen Griffiths).

AIRBUS

Selon les informations dont dispose la Commission,

30.000 personnes seraient concernées par les programmes de construction de l'Airbus. L'emploi dans le secteur de l'industrie aérospatiale européenne en général a été relativement stable de 1969 à 1979, se maintenant autour de la moyenne de 420.000 unités. Pendant cette même période, le chiffre d'affaires a augmenté annuellement d'environ 4,5%. Ces données mettent en relief le redressement de la productivité de l'industrie aérospatiale européenne par rapport à celle de ses principaux concurrents américains. Cependant, la part prise sur le marché européen par les appareils civils construits dans la CE est passée par les appareils civils construits dans la CE est passée de 33% en 1970 à 30,2% en 1979 avec toutefois depuis 1974 une évolution positive.

La part des appareils civils américains sur le marché européen s'est réduite quant à elle de 82% en 1977 à 74% en 1979.

(Question n° 708/81 du parlementaire européen Vernimmen).

SUBVENTIONS PETROLIERES

En 1981, la Belgique a décidé d'octroyer au secteur de la pêche une aide de 5 FB par litre de carburant économisé par rapport à la consommation de 1980. Un budget total de 60 millions FB est consacré à cette subvention. La France et l'Italie ont décidé des mesures analogues. Certains Etats membres octroient aussi des aides à la trésorerie des entreprises de pêche; sans être directement liées à la consommation de carburant, elles ont cependant des effets analogues.

Selon la Commission, ce type d'aide est cependant peu apte à résoudre les problèmes structurels du secteur de la pêche et a un effet sur la concurrence incompatible avec le bon fonctionnement du marché commun sans pour autant faciliter le développement à long terme du secteur. C'est pourquoi la Commission a ouvert une procédure d'examen qui pourrait aboutir à la suppression ou à la modification de ces aides.

Marijke

Van Hemeldonck (SP)



Membre socialiste du Parlement européen depuis le 1er janvier 1982 en remplacement de M. Colla devenu député de l'arrondissement d'Anvers.

Né en 1931.

Licenciée en philologie germanique (VUB) et en pr university - New York).

Successivement membre du cabinet des ministres de l'Emploi et du Travail, de la région bruxelloise et de l'Education Nationale.

1958 : co-fondatrice de l'hebdomadaire Links.

1968 : co-fondatrice des Rode Leeuwen à Bruxelles.

Depuis 1975, expert à la commission du travail féminin du ministère de l'Emploi et du Travail.

Présidente de la commission féminine de l'Algemene Centrale van de Openbare Diens-ten, membre du bureau de la Commission féminine de l'ABVV.

1978-1980 : présidente de la commission pour le statut de la femme aux Nations-Unies. Membre du Conseil du Mouvement européen et de sa commission féminine.

Vacances

Dans le cadre des Communautés européennes, la Jeunesse belge à l'Etranger organise des cours de vacances en Angleterre, en Allemagne fédérale et aux Pays-Bas, elle participe à un camp de vacances internationales en Angleterre et accorde des bourses de voyage destinées aux étudiants terminant l'enseignement secondaire supérieur.

Renseignements : La Jeunesse belge à l'Etranger - 11 rue d'Egmont - 1050 Bruxelles (Tél. 02/511.81.00).

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information, 73, rue Archimède - 1040 Bruxelles.

- L'énergie dans la Communauté européenne. Nécessité d'adaptation et impératif d'innovation. 5e édition. 23 p.
- Investir pour économiser l'énergie. Dossier de l'Europe 17/81.
- Vers l'Europe des brevets et des marques. Dossier de l'Europe 18/81.

EN VENTE

A la librairie européenne, 244, rue de la Loi - 1040 Bruxelles et au Moniteur belge 40-42, rue de Louvain - 1000 Bruxelles.

- Les problèmes économiques de l'Europe — un plan pour l'avenir. Perspectives européennes. 86 p. 150 FB.
- l'Union douanière de la Communauté Economique Européenne. Perspectives européennes. 97 p. 150 FB.
- L'ordre juridique de la Communauté. J.-V. Lojis. Perspectives européennes. 150 p. 150 FB.
- Eurostat. « Statistiques de base de la Communauté - 1980 ». Eurostat. 205 p. 150 FB.
- Trendwende. Europas Wirtschaft in der Krise. Edité par Ralf Dahrendorf, avec des articles de MM. G. Thorn, E. Davignon, J. Delors, J. Tinbergen. Ed. Molden. 350 p. (prix non communiqué).

Agriculture

Depuis 1967, la Société Nationale Terrienne (72 avenue de la Toison d'Or - 1060 Bruxelles) introduit annuellement les demandes de concours auprès du Fonds Européen d'Oriente et de Garantie Agricole pour les travaux connexes au remembrement et pour les travaux d'amélioration et de restructuration des bâtiments de ferme. Pendant la période 1967-1980, la SNT a perçu un montant total de 851,6 millions de FB. En 1980, le FEOGA a versé 76 millions FB en région flamande et 79,6 millions en région wallonne.

Spirou

Une délégation des lecteurs du journal « Spirou » a remis le 13 novembre dernier dans les locaux du Bureau de Presse une pétition qui a recueilli plus de 40.000 signatures à Mme A.-M. Lizin ainsi qu'à MM. P. Deschamps, L. Beyer, F. Herman, A. Damseaux et L. Radoux membres belges du Parlement européen. M. Ch. Dupuis, directeur général des Editions Dupuis assistait aussi à cette remise.

La pétition demande la ratification et le respect de la Convention de Washington réglementant le commerce international de la flore et la faune en voie de disparition par les Etats membres de la CE.



Agenda

L'Institut d'Etudes Européennes de l'ULB organise le 1er mars 1982 une journée d'études sur le thème « Le Marché commun et le marché de l'art » qui se déroulera à la Fondation Universitaire, rue du Champs de Mars, 30 - 1050 Bruxelles. Droit d'inscription : 1.500 FB. Renseignements : Mme Charlier, IEE, Av. F.D. Roosevelt, 39 - 1050 Bruxelles (Tél. 02/649.00.30 ext. 3069).

Visites au Bureau

Décembre

10-11-12. Tepsa + 16. Europakring UFSIA Antwerpen + 17. lunch-débat : maison de l'Europe + 18. Athénée Royale de Woluwe-Saint-Pierre.

Janvier

13. Institut Sœurs de Notre-Dame, Namur + 14. Ursula-Instituut, Herk-de-Stad.